



Avis de projet de lancement d'une étude Projet de programme de gestion globale des rivières (IRM)

(date de publication : mercredi 31 2024)

Du mercredi 31 janvier au jeudi 12 mars 2024, chacun aura la possibilité d'exprimer son point de vue sur le programme de gestion globale des rivières. Le présent avis indique comment procéder.

QUEL EST L'OBJET DU PROGRAMME ?

Avec le programme de gestion globale des rivières (*Integraal Riviermanagement*, IRM), l'État, sur la base de la coopération avec les provinces et les waterings dans les plans Delta pour le Rhin et la Meuse, décide d'une nouvelle orientation pour l'aménagement et la gestion des principaux fleuves aux Pays-Bas. L'objectif est d'adapter l'aménagement des cours d'eau de manière à ce que le plus grand nombre possible de caractéristiques du système soient respectées. Si cela n'est pas possible dans le cadre du programme IRM, des programmes sectoriels seront mis à l'ordre du jour en vue d'un éventuel (nécessaire) ajustement des objectifs sectoriels.

Le système fluvial envisagé, à l'épreuve du temps, est constitué de l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques, qui se maintient sur le plan hydro-morphologique et écologique autant que possible, en se basant sur des processus naturels. L'objectif de l'IRM est d'améliorer les caractéristiques du système afin de continuer à maintenir les fonctions fluviales autant que possible et de rester en conformité avec les lois et réglementations (internationales).

Le IRM est un programme commun à trois ministères : Infrastructure et Gestion de l'eau (I&W) et Intérieur et, Agriculture, Nature et Qualité des aliments (LNV), et Relations au sein du Royaume (BZK).

LE CONTENU DE LA PRÉSENTE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE PLANIFICATION (PlanMER)

Le but visé est de finaliser en 2024 le programme de gestion globale des rivières. Le programme cherche à établir des liens avec d'autres programmes dans la zone riveraine.

Dans le cadre de l'IRM, la présente étude d'impact environnemental de planification (PlanMER) a été réalisée afin d'étudier les effets des options politiques exposées dans le cadre du programme. Étant donné qu'il n'est pas possible d'exclure à l'avance des effets négatifs importants sur les objectifs de conservation des zones Natura 2000, une évaluation appropriée a également été réalisée. Enfin, une analyse coûts-avantages (ACA) a également été¹ réalisée.

COMMENT CONSULTER LES DOCUMENTS ?

Les informations complémentaires et les documents afférents seront disponibles à partir du mercredi 31 janvier 2024 sur le site www.platformparticipatie.nl/IRM.

Ils sont également consultables sur papier mercredi 31 janvier au jeudi 12 mars 2024 à la direction Participation du ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, Rijnstraat 8, à La Haye, sur rendez-vous durant les horaires d'ouverture ordinaires (téléphone +31 (0)70 456 9607).

¹ Il s'agit d'une forme d'analyse des coûts et bénéfiques pour la communauté, dans laquelle tous les effets sont présents, mais ces effets ont été estimés/évalués d'une manière rapide et grossière.



COMMENT RÉAGIR ?

Pour exprimer votre point de vue, vous avez, du mercredi 31 janvier au jeudi 12 mars 2024, trois possibilités à votre disposition.

Par voie électronique

Donnez de préférence votre avis en ligne, par email : info@platformparticipatie.nl

Par téléphone

Pour donner oralement votre avis, vous pouvez prendre rendez-vous durant les heures de bureau au +31 (0)70 456 96 07.

Par courrier

Directie Participatie
Ministerie van Infrastructuur en Waterstaat
o.v.v. Projet de programme de gestion globale des rivières
Postbus 20901
2500 EX Den Haag

QUI PEUT DONNER SON POINT DE VUE ?

Tout le monde peut donner son avis programme de gestion globale des rivières durant la période indiquée.

QUELLE EST LA SUITE DE LA PROCÉDURE ?

Le ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau des aliments examinera et évaluera toutes les réactions. Il demandera ensuite l'avis des organes administratifs concernés et de la Commission pour l'EIE sur la présente étude d'impact environnemental de planification. Sur la base des réactions reçues, des réponses apportées par les divers conseillers légaux et organes administratifs et de l'avis de la Commission pour l'EIE, le ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau des aliments rédigera une note en réponse.

GUICHETS D'INFORMATION ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Les guichets d'information Administration numérique sont destinés aux personnes peu familiarisées avec les services numériques et qui ont des questions concernant les démarches administratives. Ces guichets se situent dans les bibliothèques, ce qui les rend facilement accessibles. Vous pouvez y demander de l'aide à propos des sites des pouvoirs publics, y compris pour la consultation numérique des documents afférents au présent projet ou pour la réaction en ligne. Informez-vous des possibilités auprès de votre bibliothèque. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site : www.informatiepuntdigitaleoverheid.nl.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire sur le projet, veuillez consulter les sites www.rijksoverheid.nl ou www.platformparticipatie.nl/IRM.

Les questions relatives la présente étude d'impact environnemental de planification (PlanMER) o le programme de gestion globale des rivières peuvent être adressées par e-mail à : info@platformparticipatie.nl.

Pour toute question relative à la procédure, appelez la direction Participation du ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau au +31 (0)70 456 96 07.